

### MIDI 11h45-12h30 et 13h15-13h50 \*

Mon enfant participera régulièrement à l'accueil de loisirs du midi durant l'année scolaire 2020-2021, selon les modalités suivantes (*uniquement si votre enfant ne mange pas à la restauration scolaire*):

	11h45-12h30	13h15-13h50*	 *Certificat de travail des deux parents obligatoire pour pouvoir utiliser ce créneau
Lundi			
Mardi			
Jeudi			
Vendredi			

(Veuillez cocher le créneau horaire d'arrivée pour chaque jour)

A compter du : ----- (à préciser obligatoirement)

Mon enfant participera irrégulièrement à l'accueil de loisirs du midi durant l'année scolaire 2020-2021

*Inscription via le portail famille ou à l'aide du formulaire à compléter pour chaque semaine et à retourner dans les délais indiqués (formulaire disponible sur [www.commune-rosieres10.fr](http://www.commune-rosieres10.fr) ou en Mairie).*

### RESTAURATION SCOLAIRE

Mon enfant participera régulièrement à la restauration scolaire durant l'année scolaire 2019-2020, selon les modalités suivantes :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

(Veuillez cocher les jours de repas)

A compter du : ----- (à préciser obligatoirement)

Mon enfant participera irrégulièrement à la restauration scolaire durant l'année scolaire 2020-2021

*Inscription via le portail famille ou à l'aide du formulaire à compléter pour chaque semaine et à retourner dans les délais indiqués (formulaire disponible sur [www.commune-rosieres10.fr](http://www.commune-rosieres10.fr) ou en Mairie).*

### SOIR

Mon enfant participera régulièrement à l'accueil de loisirs du soir durant l'année scolaire 2020-2021, selon les modalités suivantes : (*emploi du temps des parents régulier*)

	16h45-17h00	17h00-17h15	17h15-17h30	17h30-17h45	17h45-18h00	18h00-18h15	18h15-18h30
Lundi	*	*	*				
Mardi	*	*	*				
Jeudi	*	*	*				
Vendredi	*	*	*				

(veuillez cocher le créneau horaire de départ pour chaque jour)

\* Cases à ne remplir que pour les enfants de l'école maternelle, l'accueil de loisirs pour les enfants de l'école élémentaire ne débutant qu'à 17h30.

A compter du : ----- (à préciser obligatoirement)

Mon enfant participera irrégulièrement à l'accueil de loisirs du soir durant l'année scolaire 2019-2020

*Inscription via le portail famille ou à l'aide du formulaire à compléter pour chaque semaine et à retourner dans les délais indiqués (formulaire disponible sur [www.commune-rosieres10.fr](http://www.commune-rosieres10.fr) ou en Mairie).*

### ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

Mon enfant participera régulièrement à l'accueil de loisirs du mercredi durant l'année scolaire 2020-2021, selon les modalités suivantes :

	Heure d'arrivée (9h au plus tard)	Heure de départ (à partir de 11h30)	Repas oui/non		Heure d'arrivée (14h au plus tard)	Heure de départ (à partir de 17h)
Matin				Après-midi		

A compter du : ----- (à préciser obligatoirement)

Mon enfant participera irrégulièrement à l'accueil de loisirs du mercredi durant l'année scolaire 2020-2021

*Inscription via le portail famille ou à l'aide du formulaire à compléter pour chaque semaine et à retourner dans les délais indiqués (formulaire disponible sur [www.commune-rosieres10.fr](http://www.commune-rosieres10.fr) ou en Mairie).*

TOUTE D'INSCRIPTION DEVRA ÊTRE SIGNALÉE  
AU PLUS TÔT AU PÔLE ENFANCE : [accueil@rosieres10.fr](mailto:accueil@rosieres10.fr) / 03.25.82.48.00

**NE PAS REMPLIR CETTE FICHE SI VOUS ÊTES UTILISATEUR  
DU PORTAIL FAMILLE**



**Année scolaire 2020-2021**

**Fiche d'inscription**

**ACCUEIL DE LOISIRS**

**PÉRISCOLAIRE/RESTAURATION SCOLAIRE/**

**ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI**

Fiche d'inscription à retourner au plus tard le lundi 17 août 2020 pour une utilisation des services à partir de début septembre.

NOM et Prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

3-6 ans\*

6-12 ans

\* *Scolarisé en maternelle en 2020-2021*

NOM et Prénom du père : .....

Adresse (si différente de celle de l'enfant) : .....

NOM et Prénom de la mère : .....

Adresse (si différente de celle de l'enfant) : .....

**MATIN**

Mon enfant participera régulièrement à l'accueil de loisirs du matin durant l'année scolaire 2020-2021, selon les modalités suivantes :

	7h00-7h30	7h30-8h00	8h00-8h20
Lundi			
Mardi			
Jeudi			
Vendredi			

*(Veuillez cocher le créneau horaire d'arrivée pour chaque jour)*

A compter du : ..... (à préciser obligatoirement)

Mon enfant participera irrégulièrement à l'accueil de loisirs du matin durant l'année scolaire 2020-2021

*Inscription via le portail famille ou à l'aide du formulaire à compléter pour chaque semaine et à retourner dans les délais indiqués (formulaire disponible sur [www.commune-rosieres10.fr](http://www.commune-rosieres10.fr) ou en Mairie).*